

PAYS DE FAYENCE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°26 JUILLET 2025



Pays de Fayence
Provence d'Azur

BAGNOLS EN FORÊT • CALLIAN • FAYENCE • MONS • MONTAUROUX • SAINT PAUL EN FORÊT • SEILLANS • TANNERON • TOURRETTES

SOMMAIRE



L'équipe de la MIPEF – Maison Intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille « A Pitchoun Pas » –, réunie avant l'ouverture officielle le 1^{er} septembre 2025.

À découvrir en page 18.

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU ET ASSAINISSEMENT : 5 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DU QUOTIDIEN	4
VERS UN TARIF UNIQUE DE L'EAU : POUR PLUS D'ÉQUITÉ ET DE CLARTÉ	5
PLAN MARSHALL DE L'EAU : UN CAP COLLECTIF POUR LA RÉSILIENCE	6
QUALITÉ DE L'EAU : QUESTIONS/RÉPONSES SUR LA TURBIDITÉ	8
INFOS PRATIQUES	9

DÉCHETS

CHIFFRES CLÉS : DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS	10
DÉFI FAMILLE 0 DÉCHET : BILAN 2024-2025	11
2025 : UNE ANNÉE DE TRANSITION, D'ÉCOUTE ET D'AJUSTEMENTS	12
NOUVEAU – LA NEWSLETTER DU SERVICE DÉCHETS	13
NOUVEAU – LES ALERTES SMS ET EMAIL DU SERVICE DÉCHETS	13

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU TERRITOIRE

UN NOUVEAU SCOT POUR PRÉSERVER NOS PAYSAGES, NOS RESSOURCES ET NOTRE QUALITÉ DE VIE	14
LE PCAET : UN PLAN D'ACTION POUR NOTRE AVENIR CLIMATIQUE	15
ENTREPRISES, JEUNESSE, EMPLOI : UN TERRITOIRE ENGAGÉ	16
GAL DRACÉNIEN – PAYS DE FAYENCE : UNIS POUR DYNAMISER NOS CAMPAGNES	17

ENFANCE ET FAMILLE

A PITCHOUN PAS – LA MIPEF : UNE MAISON POUR LES FAMILLES DU PAYS DE FAYENCE	18
---	----

ALIMENTATION, AGRICULTURE ET FORÊT

VERS UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET SAINE : LE PAYS DE FAYENCE EN ACTION	20
MONS, AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE ALIMENTAIRE DU PAYS DE FAYENCE	21
LES BONS GESTES POUR UNE BONNE BALADE	22

SPORT, CULTURE ET COHÉSION SOCIALE

UN RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES EN PLEINE CROISSANCE	23
LA CTG : CONSTRUIRE ENSEMBLE DES SERVICES UTILES	23
PICKLEBALL FRANCE : LE PAYS DE FAYENCE AU CŒUR D'UN PHÉNOMÈNE EN PLEIN ESSOR	24
6 SEPTEMBRE 2025 : UN LIEU, UNE JOURNÉE, DES ACTIVITÉS À PARTAGER	25

LES BRÈVES

LES BRÈVES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	26
--	----

Directeur de la publication : René UGO - Rédaction et conception : Inès COURBET et les services de la CCPF

Communauté de communes du Pays de Fayence - Mas de Tassy - 1849, R.D. 19 - 83 440 Tournettes - Tél. : 04 94 76 02 03 - Mail : contact@cc-paysdefayence.fr - www.cc-paysdefayence.fr

Quantité : 14 850 exemplaires - N° ISSN : 2648-1030 - Maquettage, Impression et Illustrations : Creamania Communication

Crédits photos : Christian Godet, CCPF Inès Courbet, AdobeStock, Tristan Peirone, OTIPF Nico GOMEZ, Jean-Paul VILLEGAS, Ephoto Dam - Einden, GT DESIGN Gabrysch Thibaud

Dépôt légal à parution : Juillet 2025



LE MOT DU PRÉSIDENT



Chères habitantes, chers habitants du Pays de Fayence,

Avec cette nouvelle édition de notre revue intercommunale, c'est une vision partagée que nous vous proposons de découvrir : celle d'un territoire en mouvement, **ancré dans la réalité du quotidien**, guidé par un projet cohérent et structurant, au service de ses communes et de ses habitants.

Le **Projet de territoire** que nous avons construit ensemble n'est pas une déclaration d'intention : il est aujourd'hui **le fil conducteur de notre action**. Il affirme une ambition claire :

**PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE, L'IDENTITÉ SPÉCIFIQUE
D'UNE RURALITÉ ÉQUILBRÉE ET HARMONIEUSE,
MAINTENIR LA PROXIMITÉ AVEC CHACUN ET CHACUNE D'ENTRE VOUS.**

En matière de gestion de l'eau, de traitement des déchets, d'urbanisme, de développement économique, de petite enfance, de culture ou encore de transition écologique, chaque compétence est mobilisée pour contribuer à une finalité commune : **améliorer concrètement la vie en Pays de Fayence**, dans le respect de son environnement et de ses équilibres locaux.

Ce qui relie toutes ces actions ? **Une même volonté d'agir collectivement** pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. L'intercommunalité est un outil puissant, un levier d'initiatives et de solidarité entre les communes. Elle permet de mutualiser les moyens, de porter des projets ambitieux, et de défendre avec plus de poids les intérêts de notre territoire.

Mais ce sont avant tout la **qualité** et la valeur **des femmes et des hommes** qui font vivre cette ambition commune. Je veux ici rendre un hommage appuyé à mon ami **Michel Félix**, notre vice-président délégué à la forêt, qui nous a quittés prématurément en ce début d'année 2025.

Son engagement pour la préservation et la valorisation de nos massifs forestiers, sa connaissance fine du terrain, et son amour profond pour le Pays de Fayence ont marqué notre communauté. **La salle du conseil communautaire porte désormais son nom**, en reconnaissance de son implication sans faille.



Je vous invite à parcourir cette revue comme on explore un territoire qu'on aime : avec curiosité, fierté, et confiance en l'avenir. **Car c'est avec vous et pour vous que nous avançons.**

Bonne lecture à toutes et à tous,

René UGO
Président de la Communauté
de communes du Pays de Fayence

EAU ET ASSAINISSEMENT : 5 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DU QUOTIDIEN

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nos 9 communes ont fait le choix de gérer ensemble l'eau potable et l'assainissement. Avec la création d'une régie publique intercommunale, la Communauté de communes du Pays de Fayence a posé les bases d'une gestion locale, transparente et durable de cette ressource vitale. Notre territoire grandit, et avec lui les besoins en eau. Dans le contexte du changement climatique et de son incidence sur la ressource, protéger l'eau et assurer sa juste répartition est devenu un enjeu majeur. Depuis cinq ans, la Régie progresse chaque année avec une ambition claire : vous fournir une eau de qualité, en quantité suffisante, et à un coût acceptable.

DES INVESTISSEMENTS CONCRETS POUR VOTRE QUOTIDIEN (2020-2024)

Chiffres clés

1,5 million de m³
prélevés en moins depuis 2020

+16 %
de taux de rendement réseau en 5 ans

81 %
de foyers en radio-relevé en 2024,
contre environ 30% en 2020

10 712
compteurs remplacés en 5 ans
(dont 2 525 en 2024)

+ de 99 %
d'analyses d'eau conformes en 2024

+ 1,5 %
d'abonnés à l'assai-
nissement depuis 2020

+ 5 %
d'abonnés à l'eau
depuis 2020

90,91 %
de taux de conformité en performance
pour les stations d'épuration en 2024

Ce que ça change pour vous

Moins d'eau prélevée dans la nature, c'est plus de sécurité pour demain. Vos gestes, associés aux efforts techniques, protègent durablement nos ressources.

Moins de fuites = moins de gaspillage... et un réseau plus fiable. Cela limite les interventions d'urgence, et évite de payer pour de l'eau perdue.

Fini les relevés estimés et les mauvaises surprises : vous êtes désormais facturé sur votre consommation réelle, et alerté plus rapidement en cas de fuite.

Des équipements modernisés pour un service plus réactif et précis, notamment en cas de consommation anormale.

Votre eau reste sous surveillance constante pour vous en assurer la qualité. Même lors des intempéries, elle est contrôlée, sécurisée, et des alertes sont émises en cas de doute.

Le territoire grandit, et la Régie accompagne cette évolution en maintenant un service de qualité. Ces chiffres traduisent une dynamique démographique, à laquelle le service public s'adapte, sans compromettre nos ressources.

L'eau que vous utilisez est bien traitée avant de retourner à la nature. Un enjeu crucial pour la santé, l'environnement, et la préservation de nos rivières.



Retour en images sur la réhabilitation de la station d'épuration des Esterets du Lac



VERS UN TARIF UNIQUE DE L'EAU : POUR PLUS D'ÉQUITÉ ET DE CLARTÉ

Depuis la mise en place de la régie intercommunale, la Communauté de communes du Pays de Fayence a engagé un chantier de fond : **harmoniser la tarification de l'eau et de l'assainissement** sur l'ensemble du territoire. Cette démarche progressive, amorcée il y a plusieurs années, poursuit un objectif clair : **un tarif unique pour tous les habitants d'ici 2030**. L'ambition ? Plus de **lisibilité**, plus **d'équité**, quel que soit le lieu de résidence.

UN TERRITOIRE, UNE MÊME EXIGENCE DE SERVICE

Jusqu'ici, les tarifs de l'eau variaient d'une commune à l'autre, reflet historique de gestions différentes (régies communales, délégation privée, société d'économie mixte pour la production...). Cette diversité engendre **encore des écarts de facturation**, parfois importants, pour un service pourtant identique.

L'harmonisation vise à instaurer une équité renforcée entre les usagers, avec une grille tarifaire commune à tous, adaptée aux différents profils : résidences principales ou secondaires, besoins modérés ou plus intensifs.

UNE DYNAMIQUE DÉJÀ ENGAGÉE

Depuis plusieurs années, la Régie œuvre à **rapprocher progressivement les tarifs d'abonnement**, en eau potable comme en assainissement collectif.

Ces ajustements, réalisés avec méthode, ont déjà permis de **réduire des inégalités tarifaires**, tout en tenant compte des réalités et équilibres locaux.

UNE MÉTHODE PROGRESSIVE, PENSÉE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pour finaliser cette harmonisation nécessaire, deux grandes étapes restent à venir :

1. La simplification (visible sur votre facture en 2026)

Tous les usagers bénéficieront de :

- **Une même période de facturation**, avec une saisonnalité estivale fixée de juin à septembre, pour plus d'équité.
- **Un tarif de base unique par commune**, valable toute l'année, été comme hiver (susceptible d'être adapté durant une crise de sécheresse).
- **Un système de tranches estivales identique sur tout le territoire :**
 - Tranche jusqu'à **240 m³/an** (≈ 2 000 litres/jour)
 - Tranche de **241 à 360 m³/an** (≈ 2 001 à 3 000 litres/jour)
 - Tranche au-delà de **360 m³/an** (+ de 3 000 litres/jour)

2. L'harmonisation tarifaire (finalisée en 2030)

Une convergence progressive des tarifs de consommation sera mise en œuvre, avec pour objectif **un tarif identique pour tous les habitants** du Pays de Fayence, à horizon 2030. **Il ne s'agit pas d'augmenter les prix** pour tous, mais bien de construire un tarif juste, adapté aux réalités du service, et équitable pour l'ensemble du territoire.

UN LEVIER INCITATIF POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ET DE LISIBILITÉ

Ces évolutions visent à garantir, sur le long terme, des factures plus justes, tout en assurant un financement équilibré du service public de l'eau, dans un contexte de besoins croissants : sécurisation des ressources, entretien des réseaux, modernisation des équipements.

Cette nouvelle structure tarifaire doit apporter de :

- **la sobriété** : chaque m³ compte, été comme hiver
- **la lisibilité** : un tarif clair et compréhensible
- **la stabilité** : des ajustements tarifaires maîtrisés, sans à-coups
- **la responsabilisation** : un tarif dissuasif en cas de consommations estivales excessives
- **la réactivité face aux crises** : une capacité à anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique

UNE HARMONISATION AU SERVICE DE LA TRANSPARENCE

Cette convergence s'accompagne d'un **effort d'information renforcé**. Chaque usager doit pouvoir comprendre **ce qu'il paie et à quoi cela sert**.

Entretenir les réseaux d'eau et d'assainissement, garantir la qualité de l'eau et de retour de des eaux usées dans le milieu naturel, anticiper les impacts du changement climatique : **votre facture soutient un service public de proximité, durable et solidaire.**

UNE STRATÉGIE TARIFAIRE POUR PERMETTRE L'INVESTISSEMENT

Ce projet d'harmonisation tarifaire permettra également de financer **les investissements réalisés principalement dans le cadre du Plan Marshall de l'eau**. Grâce à ces équipements structurants (usine de potabilisation, stockage, renouvellement de réseaux, stations d'épuration...), la Régie pourra :

- **sécuriser les ressources en eau** (quantité et qualité) dans un cadre de changement climatique,
- **maîtriser ses coûts de rénovation des infrastructures,**
- **limiter les hausses imprévues,**
- proposer un service de qualité **au juste prix**, pour tous.

QUE COMPREND VOTRE FACTURE D'EAU AUJOURD'HUI ?

Pour tout comprendre, rendez-vous sur :

www.cc-paysdefayence.fr/comprendre_ma_facture_eau/





PLAN MARSHALL DE L'EAU : UN CAP COLLECTIF POUR LA RÉSILIENCE

Face aux sécheresses à répétition, aux épisodes de turbidité et à la croissance des besoins, la Communauté de communes du Pays de Fayence a lancé en 2023 un Plan Marshall de l'eau. Structuré en cinq axes, ce plan mobilise des moyens techniques, financiers et humains pour garantir un service public de l'eau plus robuste, plus sobre, plus solidaire. Deux ans après son lancement, cette stratégie intercommunale a permis des avancées concrètes, rendues possibles par la mutualisation de la compétence.

AXE ① - MAÎTRISER LA CROISSANCE, ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ

- En 2023, les autorisations de construire ont été divisées par deux, pour adapter le développement à nos capacités de production d'eau.
- Une tarification dissuasive a été mise en place l'été (5,39 €/m³ puis 8,25 €/m³ au-delà d'un certain seuil), pour encourager les économies d'eau sans pénaliser les usages essentiels.
- La sensibilisation s'est intensifiée :
 - présence d'un ambassadeur de l'eau jusqu'à fin 2024,
 - 3 éditions des Journées Éco-Habitat,
 - 2 éditions portes ouvertes pour les Journées mondiales de l'eau,
 - actions pédagogiques (BD, mousses, interventions scolaires...).

Résultat : les consommations ont été stabilisées, malgré une forte pression climatique et démographique. Stabiliser la demande, tout en accompagnant les gestes du quotidien, c'est poser les bases d'un usage plus durable et partagé de l'eau.

AXE ② – RÉDUCTION DES FUITES ET MODERNISATION

- Plus de **10 700 compteurs remplacés** depuis 2020
- 81 % des foyers désormais équipés de radio-relevés
- Taux de rendement en nette progression : 78,6 % en 2024 (contre 63 % en 2020)
- Indice de perte linéaire passé de « mauvais » à « acceptable »
- 62 fuites réparées en 2023, baisse significative du taux de casse et donc des interventions d'urgence

Résultat : Moins de pertes, moins de pannes... un réseau plus fiable, pour un meilleur service. Moderniser, c'est anticiper. C'est préserver la ressource, sans pénaliser le quotidien.



AXE ③ – SÉCURISER LES RESSOURCES EXISTANTES

- Forage de secours de Tassy opérationnel : solution locale d'appoint en cas de difficulté sur la Siagnole
- Projet de réhabilitation des canaux historiques validé : limiter les pertes, fiabiliser l'acheminement, mieux répartir l'eau entre les communes
- Travaux de sécurisation de Seillans
- Étude stratégique de production sur 10 ans lancée
- Comité Siagnole créé, pour mieux gérer la ressource à l'échelle intercommunale
- Participation active de la Régie aux Assises de l'eau et colloques nationaux

La priorité : renforcer l'existant avant d'envisager de nouveaux captages. Sécuriser les ressources existantes, c'est assurer une distribution plus stable, même en cas de turbidité, de crue ou de sécheresse.



Réparation du canal romain historique



Réhabilitation du réservoir du Foulon à Seillans dans le cadre de la sécurisation en eau potable

AXE ④ – RECHERCHER DE NOUVELLES RESSOURCES

- Raccordement de l'eau agricole au lac de Saint-Cassien : le projet reste en attente de subvention. Pour ne pas rester inactifs, nous avons mis en place un raccordement provisoire pour soutenir l'irrigation agricole à Gabinet.
- 1,5 million d'euros provisionnés pour anticiper de futurs raccordements
- Études en cours sur les secteurs de Meaulx, Rioutard, Fayence et Canjuers, à la recherche de nouvelles ressources durables

Anticiper demain, c'est aussi diversifier nos ressources pour mieux faire face au climat et à la croissance démographique (bien que contrôlée) du territoire.

AXE ⑤ – GOUVERNANCE ET COOPÉRATION

- 9 réunions citoyennes organisées dans les communes en 2023 pour partager les enjeux, présenter les projets et répondre aux questions des usagers
- Atelier participatif "la valeur de l'eau" avec habitants, élus, agents, partenaires
- Mise en place du Comité Siagnole, interface de coordination interterritoriale
- Présence dans les instances nationales : la Régie participe activement aux grands réseaux professionnels (réseau d'Intercommunalités de France et réseau de Régies de France)

Une gestion ouverte, partagée et transparente. Plus de concertation, c'est plus de confiance et de cohésion autour d'un bien commun.



UN CAP MAINTENU, ENSEMBLE

Le **Plan Marshall de l'eau** n'est pas un catalogue de promesses, mais une feuille de route partagée, vivante, ancrée dans les réalités du territoire. Une dynamique rendue possible grâce à une mutualisation intercommunale forte. Habitants, élus, acteurs locaux : **ensemble, nous construisons une gestion de l'eau plus responsable, plus solidaire et tournée vers l'avenir.**





QUALITÉ DE L'EAU : QUESTIONS/RÉPONSES SUR LA TURBIDITÉ

? Le saviez-vous...

Les 186 analyses d'eau réalisées en 2024 représentent plus de 61 000 paramètres, chaque analyse contenant 331 critères différents.

Suite aux épisodes répétés de turbidité, nombreux sont les habitants à nous avoir fait part de leurs questions. Des retours qui traduisent un sentiment partagé : incompréhensions, inquiétudes, besoin de clarté. Il nous tient à cœur de profiter de cette édition pour y répondre.

Pourquoi il y a-t-il de la turbidité dans l'eau ?

La turbidité désigne la présence de particules (argile, sable, matière organique) en suspension dans l'eau qui la rendent trouble. Elle survient généralement après de fortes pluies, lorsque le ruissellement entraîne ces éléments jusqu'aux captages.

Ce phénomène peut réduire l'efficacité des traitements car certains micro-organismes, peuvent se fixer sur ces particules et échapper à la désinfection.

Même sans danger immédiat, des mesures de précaution strictes sont imposées dès qu'un seuil est atteint, conformément aux directives de l'ARS.

Pourquoi les épisodes de turbidité se sont multipliés ces derniers temps ?

Le phénomène s'intensifie avec le dérèglement climatique et la typologie particulière de notre territoire. Trois facteurs favorisent un ruissellement intense, principal responsable de la turbidité :

- Des pluies moins fréquentes mais plus violentes
- Un relief escarpé
- Des sols fragilisés par l'alternance entre sécheresse et fortes précipitations

Résultat : l'eau ruisselle davantage, entraîne des particules jusqu'aux captages... et rend l'eau trouble.

Quels sont les risques pour la population ?

En cas d'alerte, l'eau peut contenir des micro-organismes naturellement présents dans l'environnement. Le plus surveillé : *Cryptosporidium*, un parasite pouvant entraîner des troubles digestifs, surtout chez les personnes vulnérables (nourrissons, personnes âgées, immunodéprimées...).

Dans la majorité des cas, les symptômes restent bénins et passagers (diarrhée, fatigue, douleurs abdominales). Par précaution, nous recommandons de faire bouillir l'eau 5 minutes avant de la consommer (boisson, cuisson, biberons).

En cas d'alerte rouge, de l'eau embouteillée est distribuée aux personnes vulnérables à la Maison de l'eau, à Fayence.

Comment les usagers sont-ils informés ?

Nous avons mis en place un dispositif multicanal :

- Alertes SMS et e-mail (pour les usagers inscrits sur le site www.cc-paysdefayence.fr)
- Messages aux mairies (CCAS), écoles, professionnels de la petite enfance, maisons de retraite, GAPS Santé pour relayer l'information auprès des habitants, notamment les plus vulnérables
- Publications sur le site web de la CCPF et la page Facebook de la Régie

Nous transmettons à tous les acteurs en mesure de relayer l'information auprès des habitants, y compris ceux non connectés.

Que fait concrètement la Régie pour améliorer la situation ?

Trois projets majeurs sont en cours pour renforcer durablement la sécurité sanitaire :

- Une nouvelle usine de potabilisation,
- Le remplacement du canal "Romain", datant de l'an 50,
- La création d'un bassin de stockage de 10 000 m³, utile en cas de sécheresse comme de turbidité.

Ces infrastructures visent à garantir la continuité du service même en période de crise. Elles nécessitent des études, des autorisations réglementaires strictes et des financements publics.

Début des travaux prévu en 2026, à Tourrettes (site du Jas Neuf).

La période de turbidité est-elle prise en compte dans de la facture d'eau ?

Non, car même en cas d'alerte, le service n'est pas interrompu, seulement temporairement dégradé : l'eau reste distribuée, contrôlée, et peut être utilisée pour l'hygiène, le linge, les sanitaires... et consommée après 5 minutes d'ébullition.

À savoir : l'eau destinée à la consommation alimentaire représente environ 6 % de la consommation d'un foyer (source : SFA.fr).

Ces épisodes nous rappellent que le service de l'eau est un équilibre fragile, entre exigences sanitaires, réalités naturelles et contraintes techniques. À la Régie, nous faisons de notre mieux pour agir vite, informer clairement et investir durablement.

Vos questions, vos remarques et votre vigilance sont une force pour améliorer ensemble ce service essentiel.



INFOS PRATIQUES



© GT-DESIGN - Gabrysch Thibaud

CONTACTS DE LA RÉGIE DE L'EAU

Accueil physique :

Maison de l'eau - 871, route de Fréjus - 83440 FAYENCE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(fermé le mercredi matin)

Accueil téléphonique :

04 94 85 30 50
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

NOUVEAU - Numéro d'astreinte (en cas d'urgence, fuites, etc.) :

06 76 75 08 57
En dehors des horaires d'ouverture au public

Mail : eaux@cc-paysdefayence.fr

Facebook : @RegiePF

VOTRE ESPACE ABONNÉ EN LIGNE

Un espace dédié pour faciliter votre quotidien :

- Gérer votre compte et accéder à vos factures
- Consulter vos relevés d'eau
- Transmettre l'index de votre compteur
- Réaliser vos démarches en ligne

Suivez le tutoriel pour créer votre compte :

<https://bit.ly/tutoespaceabonné>



LES ALERTES SMS OU EMAIL

Vous souhaitez être avertis en temps réel par mail ou SMS en cas de turbidité ? de coupures d'eau en cas de travaux ?

Inscrivez-vous en ligne sur :

<https://bit.ly/AlerteEauPaysdeFayence>



SAVE THE DATE !

VISITE COMMENTÉE DE LA SOURCE DE LA SIAGNOLE

Samedi 21 septembre 2025, Gratuit – sur inscription (places limitées)

Une belle occasion de (re)découvrir l'histoire de l'eau en Pays de Fayence.

Informations et modalité d'inscription à venir sur www.cc-paysdefayence.fr et sur nos réseaux sociaux.



NOUVEAUX TARIFS DE L'EAU À PARTIR DU 1^{ER} MAI 2025

Les tarifs évoluent : consultez les nouveaux montants appliqués dans votre commune sur le site www.cc-paysdefayence.fr



TRIER, RÉDUIRE, C'EST L'AVENIR !

La Communauté de communes du Pays de Fayence s'engage pour transformer notre façon de produire, de trier et de gérer nos déchets. Pourquoi ? Parce que réduire notre impact environnemental est un levier majeur pour préserver notre cadre de vie, maîtriser les coûts de traitement et répondre aux obligations nationales.

Parmi elles, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), promulguée en février 2020, impose une forte réduction des déchets enfouis et encourage la généralisation de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce cadre que les élus de la Communauté de communes ont voté, à l'unanimité en décembre 2020, l'adoption d'une Redevance Incitative (RI) sur l'ensemble des 9 communes du territoire.

Notre cap est clair : produire moins de déchets, valoriser mieux, responsabiliser chacun.

CHIFFRES CLÉS : DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS

Depuis le lancement, en 2021, de la transition vers la Redevance Incitative (RI), le service déchets du Pays de Fayence enregistre **des progrès constants**.

Les déchets **enfouis diminuent**, signe que les habitudes de **tri et de compostage s'ancrent durablement**.

Le **déploiement du nouveau système de collecte** et l'annonce des **forfaits test fin 2024** ont donné un véritable coup d'accélérateur à cette dynamique, avec des **résultats record dès les premiers mois de 2025**.

ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES EN PAYS DE FAYENCE



ÉVOLUTION DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PAYS DE FAYENCE



GENÈSE
DE LA REDEVANCE
INCITATIVE | 2020

48
KG/HAB/AN

37
KG/HAB/AN

AUJOUR'HUI
2024

61
KG/HAB/AN

48
KG/HAB/AN

**NOTRE
OBJECTIF**
POUR 2025

70
KG/HAB/AN

65
KG/HAB/AN



Chaque geste compte.

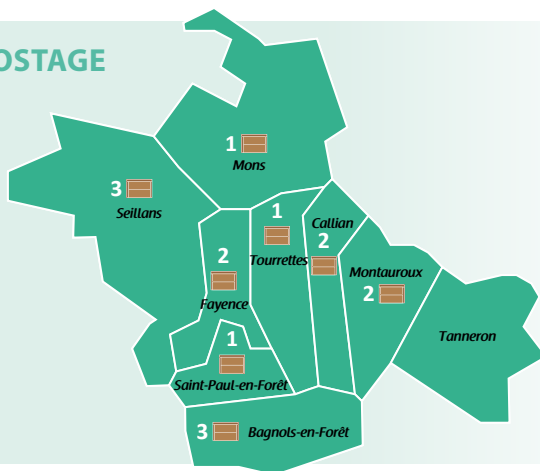
Merci à toutes celles et ceux qui s'impliquent !

LE COMPOSTAGE :

- Le compostage individuel : **740 composteurs distribués en 2024**, soit près de 5793 au total depuis le lancement en 2010.
 - **Le compostage collectif :**
 - 22 sites privés ont été mis en place (copropriétés, campings, administrations, maisons de retraite...)
 - 15 sites ont été mis en place pour les habitants des cœurs de village.
- 12 sites collectifs devraient encore voir le jour d'ici la fin d'année.

LES POINTS DE COMPOSTAGE COLLECTIF

- 3 à Bagnols-en-Forêt
- 2 à Callian
- 2 à Fayence
- 1 à Mons
- 2 à Montauroux
- 1 à Saint-Paul-en-Forêt
- 3 à Seillans
- 1 à Tournettes



DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET : BILAN 2024-2025

Du 12 octobre 2024 au 5 avril 2025, 9 familles du Pays de Fayence ont été accompagnées par notre ambassadeur du tri pour réduire leurs déchets. Pendant plusieurs mois, elles ont pu suivre l'évolution de leur production de manière ludique, directement depuis chez elles.

Elles ont aussi visité le centre d'enfouissement de Bagnols-en-Forêt et participé à une dizaine d'ateliers pratiques pour apprendre à mieux trier, composter, consommer autrement... Le tout dans une ambiance conviviale, où l'échange et le partage étaient au cœur de l'aventure.



Objectif initial :

-10%
d'ordures
ménagères

Résultats :

-33% de déchets
résiduels **+19%** de hausse du tri
des emballages



Mieux consommer, moins acheter, moins gaspiller, réutiliser, réparer, trier... ces petits gestes "zéro déchet" en plus de réduire le poids de vos poubelles, peuvent avoir un vrai impact sur votre budget. Consommer responsable tout en faisant des économies, un mode de vie qui fait du bien !



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Inscrivez-vous à l'édition 2025-2026 sur

<https://www.cc-paysdefayence.fr/defi-famille-zero-dechet-2026/>

2025 : UNE ANNÉE DE TRANSITION, D'ÉCOUTE ET D'AJUSTEMENTS

Le passage à la Redevance Incitative est un choix audacieux. Il change à la fois le mode de facturation et notre quotidien à tous : habitants et agents du service. Les élus ont fait le pari de la confiance aux habitants, pour comprendre les enjeux, tester, et devenir acteurs du changement. La RI n'est pas le choix de la facilité mais le choix de la durabilité.

DEPUIS JANVIER 2025 : LE NOUVEAU SYSTÈME EST EN PLACE

La nouvelle organisation de collecte est opérationnelle :

- Tous les usagers sont désormais équipés :
 - de **bacs pucés** ou de **badges** pour les ordures ménagères,
 - de **bacs jaunes individuels** (emballages) pour les foyers éligibles à cette collecte en porte-à-porte
- Une **grille tarifaire test** est appliquée, sans incidence financière.
- Chaque foyer peut suivre ses apports via **WebUsager**.
- Des **permanences** sont encore organisées pour les derniers ajustements (distribution de bacs ou badges).

PERMANENCES DU SERVICE DÉCHETS

Vous souhaitez :

- récupérer votre bac jaune individuel pour le tri des emballages ?
- récupérer un badge d'accès aux points collectifs d'ordures ménagères ?
- changer la contenance de votre bac d'ordures ménagères ?

Retrouvez-nous lors de nos permanences.



DATES	HORAIRES	POUR QUOI ?	LIEU	POUR QUI ?	PLUS D'INFOS
Tous les MERCREDIS et VENDREDIS	13h à 15h	● Poubelle jaune ● Poubelle OM	Quai de Transfert Chemin du Biançon, ZA de Fondurane MONTAUBOURX	Tous les habitants du Pays de Fayence	
Les SAMEDIS 5 juillet, 2 août	8h30 à 12h30	● Poubelle jaune ● Poubelle OM ● Badges			

DES ÉVOLUTIONS DÉJÀ EN COURS GRÂCE AUX RETOURS TERRAIN

L'année 2025 est conçue comme une année de transition intelligente : ensemble, nous testons, ajustons et améliorons ce nouveau système de collecte et de facturation avant l'entrée en vigueur officielle de la Redevance Incitative, le 1^{er} janvier 2026.

- Grâce à la baisse des quantités d'ordures ménagères et face à l'augmentation constante des quantités de collecte sélective, **les tournées évoluent** :
 - Les bacs jaunes sont, depuis mi-juin, **collectés 1 fois par semaine** en porte à porte (contre 1 collecte toutes les deux semaines auparavant) et 2 fois par semaine en collectif.
 - Les tournées de collecte d'ordures ménagères sont en cours de réorganisation afin de réduire l'impact environnemental sans réduire le niveau de service.
- Les forfaits sont en cours de révision pour **une grille tarifaire plus incitative**, tenant compte à la fois du retour des usagers et des réalités du service.
- Des **ateliers citoyens** sont organisés pour co-construire le service avec les usagers.
- Une **signalétique explicative** est mise en place directement sur les points de collecte collectifs pour mieux accompagner les usagers dans leurs nouvelles habitudes.
- Une **Newsletter et des alertes SMS et E-Mail** sont mises en place pour mieux communiquer avec les usagers qui le souhaitent.

Nous sommes conscients que certains points sont encore à améliorer et travaillons aux ajustements nécessaires, **avec vous et pour vous**.



CONTACTS DU SERVICE DÉCHETS

Accueil physique et téléphonique :

Mas de Tassy - 1849, Route Départementale 19 - CS 80106
83440 TOURRETTES

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
(Fermeture le jeudi matin)

Téléphone : 04 94 85 93 89

Mail : environnement@cc-paysdefayence.fr

Facebook : [Service déchets du Pays de Fayence](#)



NOUVEAU ! LA NEWSLETTER DU SERVICE DÉCHETS !

Recevez chaque mois l'essentiel dans votre boîte mail :

Actualités du service, conseils pratiques, tutoriels, réponses aux questions fréquentes, dates à retenir et bien plus encore.
Un rendez-vous utile pour mieux comprendre, trier et agir au quotidien !

Scannez le QR Code pour vous inscrire →



NOUVEAU ! LES ALERTES SMS ET EMAIL

Soyez informé en direct des informations fortes du Service Déchets par e-mail ou/et SMS : fermeture exceptionnelle, changement de jour de collecte sur votre commune, etc.

Scannez le QR Code pour vous inscrire →





UN NOUVEAU SCOT POUR PRÉSERVER NOS PAYSAGES, NOS RESSOURCES ET NOTRE QUALITÉ DE VIE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixe les grandes orientations d'aménagement à l'échelle des 9 communes du Pays de Fayence.

Un premier SCoT avait été adopté en 2019. Face au développement démographique et aux tensions croissantes sur la ressource en eau, sa révision s'est imposée comme une nécessité.

Après plus de trois ans de travail et une concertation publique continue, le nouveau SCoT a été arrêté le 11 décembre 2024. Il marque un tournant pour notre territoire, face aux enjeux environnementaux et à la pression croissante sur les ressources.

UNE RÉVISION MOTIVÉE PAR 5 PRIORITÉS

Cette révision du SCoT, engagée en 2021, vise à :

- **Préserver la ressource en eau** : limiter la croissance démographique, planifier de nouveaux équipements et développer une stratégie globale d'économie de la ressource ;
- **Protéger l'identité rurale et paysagère** du Pays de Fayence ;
- **Aligner le SCoT avec les nouvelles orientations régionale** (SRADDET*) ;
- **Renforcer la résilience du territoire et accélérer la transition écologique**, en cohérence avec le futur PCAET** ;
- **Limiter l'artificialisation des sols**, en favorisant le renouvellement urbain et la valorisation des milieux naturels.

UNE VISION GUIDÉE PAR 4 AXES STRATÉGIQUES

Le cœur du nouveau SCoT repose sur un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** articulé autour de **4 axes** structurants :

1. **Équilibre et complémentarité** : repenser les liens entre espaces urbains, naturels et agricoles pour une gestion plus cohérente ;
2. **Préserver les ressources** locales (eau, sol, biodiversité) et assurer une gestion durable des milieux ;
3. **Assurer un développement équilibré**, respectueux des spécificités locales et des modes de vie des habitants ;
4. **Réduire l'artificialisation des sols**, limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

2023-2028 : UNE PAUSE POUR MIEUX REBONDIR

Afin de respecter ces principes, le nouveau SCoT prévoit :

- Une **pause de l'urbanisation jusqu'en 2028** (sauf droits acquis),
- Une **limitation stricte de la croissance démographique** : +0,1 % en moyenne par an, sans dépasser les 0,2 %.

L'objectif : **construire moins, mais mieux**, en protégeant les paysages, les espaces naturels et agricoles, et en préservant la qualité de vie des habitants.

CALENDRIER DU NOUVEAU SCOT

Les grandes étapes clés, de son arrêt à sa mise en œuvre :

- **Arrêté** : le 11 décembre 2024
- **Enquête publique** : du 20 juin au 21 juillet 2025
- **Approbation prévue** : automne 2025
- **Mise à jour des documents communaux (PLU)** : dans un délai de 3 ans après approbation



© OTIPF Jean Paul VILLEGAS



LE PCAET : UN PLAN D'ACTION POUR NOTRE AVENIR CLIMATIQUE



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est le document de référence pour engager la transition écologique à l'échelle du Pays de Fayence. Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, il a été initié dès 2018 par la Communauté de communes. Après plusieurs années de diagnostic, de concertation et de co-construction, le projet de PCAET a été arrêté le 11 décembre 2024.

UNE AMBITION FORTE POUR 2050

À horizon 2050, le Pays de Fayence vise :

- La neutralité carbone (émissions compensées par le stockage local),
- L'autonomie énergétique (consommer local, produire plus),
- Une amélioration significative de la qualité de l'air.

Pour cela, les objectifs fixés sont :

- -41 % de consommation d'énergie finale,
- x5 la production locale d'énergies renouvelables,
- -69 % d'émissions de gaz à effet de serre,
- Des réductions drastiques des polluants atmosphériques (jusqu'à -78 % pour les PM2.5).

UN PLAN D'ACTION CONCRET 2025-2031

Le PCAET repose sur **6 grands axes déclinés en 34 actions**, coconstruites avec les élus, les partenaires, les habitants et les acteurs économiques :

- **Réduire les consommations énergétiques** (rénovation des bâtiments, mobilités douces, urbanisme résilient)
- Produire **plus d'énergies renouvelables** (solaire, bois-énergie, biogaz)
- **Améliorer les usages de l'eau** (particuliers, tourisme, agriculture, économie)
- **Renforcer la résilience** des secteurs économiques (tourisme, agriculture, entreprises, forêt)
- **Réduire les déchets et les pratiques polluantes** (collecte, traitement, brûlage des déchets verts)
- Assurer une **gouvernance durable et partagée** (formation, sensibilisation, pilotage du plan)

SUIVI ET ÉVALUATION

Le plan sera évalué à mi-parcours en 2028. Un tableau de bord permettra de suivre l'avancée des actions et d'ajuster la stratégie en fonction des résultats.

PROCHAINE ÉTAPE ?

Le projet de PCAET, devrait être adopté définitivement par le Conseil Communautaire au dernier trimestre 2025.

UNE VISION D'ENSEMBLE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Qu'il s'agisse du SCoT ou du PCAET, ces documents traduisent une ambition forte et cohérente pour le Pays de Fayence : **préserver nos ressources, maîtriser l'urbanisation et anticiper les transitions.**

Ils s'inscrivent dans **une vision d'aménagement globale**, étroitement liée aux autres compétences portées par la Communauté de communes : **eau, déchets, économie, agriculture, forêt, tourisme...**

Cette cohérence d'action est essentielle pour construire, ensemble, un territoire **plus sobre, plus résilient et pleinement tourné vers la qualité de vie.**



© OTIPF Jean Paul VILLEGAS



ENTREPRISES, JEUNESSE, EMPLOI : UN TERRITOIRE ENGAGÉ

Le développement économique du Pays de Fayence s'appuie sur un tissu d'entreprises diversifié, une forte vitalité des zones d'activités et un engagement collectif en faveur de l'emploi local et de la jeunesse.

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE VIVANTE

Du commerce de cœur de village aux zones d'activités, le Pays de Fayence cultive une économie à taille humaine, diversifiée et vivante. Pourtant **40 % de la consommation s'effectue encore hors du territoire.**

Pour encourager les achats locaux, la CCPF a notamment développé le dispositif Happy Kdo qui propose des chèques-cadeaux valables exclusivement auprès des commerçants partenaires locaux. Depuis 2020, plus de **260 000 € ont été injectés dans l'économie locale**, et une version numérique sera lancée en 2025.

Côté zones d'activités économiques (ZAE), un travail de fond a été engagé. Grâce à un inventaire détaillé réalisé avec l'AUDAT, chaque zone est désormais mieux connue et suivie : typologie des activités, vacances, emprise au sol, état parcellaire... Ce diagnostic précis permet une gestion maîtrisée et un passage à l'action allant de l'entretien régulier des réseaux au déploiement d'une nouvelle signalétique dès 2025.



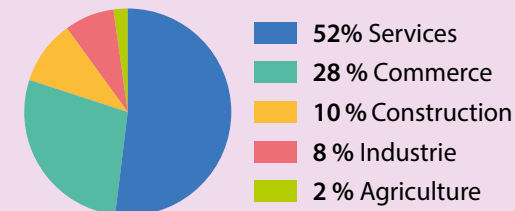
Cette dynamique est également portée par les entreprises elles-mêmes : l'association CEZAR, née en 2023, réunit déjà 80 adhérents issus des différentes ZAE du territoire.

LES ZAE DU PAYS DE FAYENCE EN QUELQUES CHIFFRES

Source : AUDAT Var

- 13 zones d'activités économiques
- 86 hectares de surface totale
- Plus de 550 établissements

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :



EMPLOI ET JEUNESSE : UNE MOBILISATION CONCRÈTE

Accompagner les jeunes du territoire vers l'autonomie et l'emploi est une priorité partagée. Aux côtés de la Mission Locale, de France Travail, des établissements scolaires et des structures d'insertion, nous facilitons l'accès à l'information, à la formation et aux opportunités professionnelles. Ensemble, nous œuvrons pour que chaque jeune trouve sa place, ici, au Pays de Fayence.

- En 2024, **360 jeunes** ont été accompagnés par la Mission Locale, avec **52 % d'insertions positives (contre 37% à l'échelle régionale)**. Soit pour 188 jeunes : 149 ont trouvé un emploi, 40 sont en formation et 16 en alternance (un jeune peut avoir cumulé plusieurs contrats).
- **Plus de 205 000 € d'aides publiques** (État, Département, CPAM), ont été mobilisées pour soutenir l'autonomie des jeunes, grâce à un travail de coordination mené localement par la CCPF et ses partenaires.
- Des événements réguliers (ateliers, visites, forums, petits-déjeuners entreprises) facilitent les rencontres entre jeunes et employeurs.
- L'ouverture d'une agence d'intérim à Callian a généré plus de 10 700 heures de travail et 742 heures de formation d'août 2024 à mai 2025.

Jour après jour, les acteurs du territoire unissent leurs forces pour faire du Pays de Fayence un terrain d'initiatives locales et durables.



GAL DRACÉNIE – PAYS DE FAYENCE : UNIS POUR DYNAMISER NOS CAMPAGNES

Et si l'Europe finançait des projets concrets, utiles et innovants pour améliorer notre quotidien en milieu rural ? C'est précisément ce que permet le programme LEADER porté localement par le Groupe d'Action Locale (GAL) Dracénie – Pays de Fayence. Agriculture locale, circuits courts, transition écologique, culture, tourisme durable... Cette dynamique va permettre d'accompagner et de soutenir de nombreuses initiatives positives sur notre territoire.

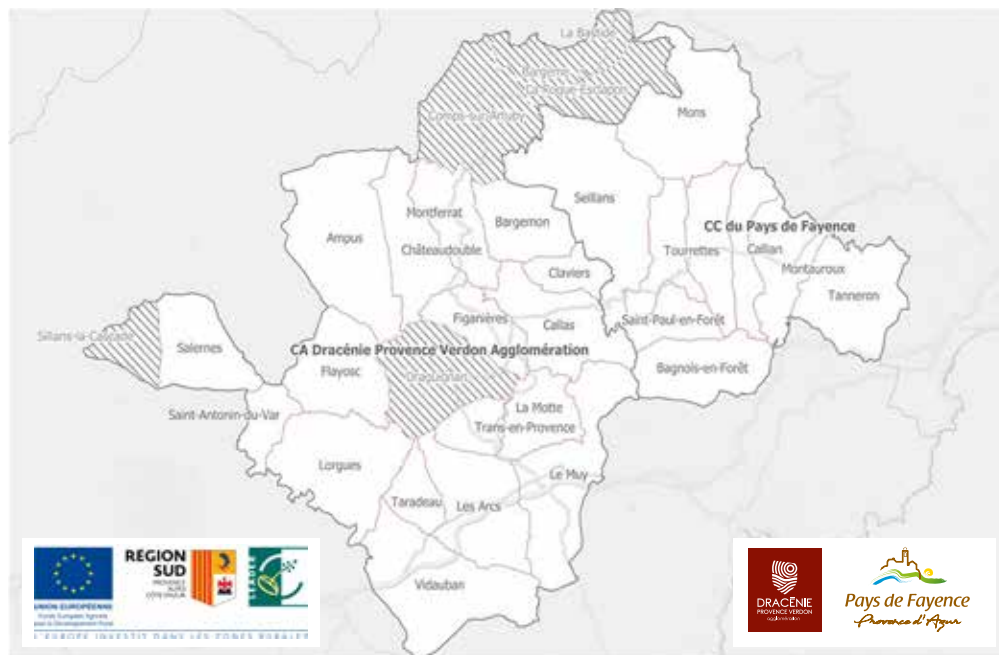
UNE ALLIANCE INTELLIGENTE ENTRE DEUX TERRITOIRES VOISINS

Le **Pays de Fayence** et **Dracénie Provence Verdon** (hors Draguignan), ont choisi de s'unir pour former un GAL commun.

Pourquoi ? Parce que seuls, nos deux territoires n'auraient pas pu accéder aux financements européens. Ensemble, ils constituent un territoire **cohérent, complémentaire et représentatif** des enjeux du monde rural.

Nos défis partagés :

1. Favoriser un développement économique soutenable
2. Anticiper le changement climatique et s'adapter aux risques
3. Optimiser les services pour répondre aux besoins de la population
4. Encourager des modes de déplacement plus durables
5. Construire un nouveau modèle alimentaire local et solidaire



UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET POUR LES PROJETS QUI FONT AVANCER LE TERRITOIRE

Le programme **LEADER**, financé par l'Europe via le fonds FEADER, permet au GAL de **soutenir financièrement et techniquement** des projets à impact local répondant à nos 5 grands défis communs.

L'aide financière peut aller jusqu'à **90 % du coût total du projet**, avec un minimum de **10 % d'apport personnel** ou de cofinancement.

Le montant est évalué selon la nature du projet et son intérêt pour le territoire.

L'objectif est simple : **accompagner celles et ceux qui veulent améliorer la vie en zone rurale, de manière durable, collective et concrète.**

LES PROJETS EN COURS : DES IDÉES CONCRÈTES POUR TRANSFORMER NOTRE TERRITOIRE

La première session d'appel à candidatures LEADER a eu lieu fin 2024.

→ **15 candidatures présentées**

→ **9 projets ont reçu un avis favorable, dont 5 portés en Pays de Fayence**

Parmi eux, plusieurs projets emblématiques illustrent la richesse et la diversité des initiatives locales accompagnées :

- **Recyclerie La Source** : création d'une filière locale de réemploi et de revente de matériel professionnel pour réduire les déchets et soutenir l'économie circulaire.
- **L'Acampadou** : distribution de paniers solidaires, animations et création d'un "Tiers Lieu Nourricier" pour renforcer la résilience alimentaire du territoire.
- **Les Débats du goût (CCPF)** : ateliers participatifs dans les collèges pour sensibiliser à l'alimentation durable par la création de reportages.

VOUS ÊTES PORTEUR DE PROJET ?

Le GAL vous accompagne de votre candidature à la réalisation de votre projet.

→ **Prochaine session de candidature prévue à l'automne 2025** (sous réserve).

✉ Plus d'informations sur : dracenie.com/entrepreneariat/leader ou leader@dracenie.com

A PITCHOUN PAS – LA MIPEF : UNE MAISON POUR LES FAMILLES DU PAYS DE FAYENCE

Depuis 2015, la Communauté de communes du Pays de Fayence n’a de cesse de soutenir la petite enfance et la parentalité. Un engagement qui se renforce encore avec l’ouverture, le 1^{er} septembre 2025, de la MIPEF – Maison Intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille – à Fayence. Baptisée « A Pitchoun Pas », cette maison 100 % inclusive réunit trois services clés dans un lieu chaleureux, gratuit et accessible à toutes les familles des 9 communes du territoire.

UNE MAISON, TROIS SERVICES



Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE **accompagne les assistants maternels et gardes à domicile** en organisant des temps d’échange et de formation, pour enrichir leurs pratiques et rompre l’isolement. **Pour les tout-petits, il propose des ateliers variés** (motricité, musique, arts, comptines, sorties...) favorisant la socialisation, l’autonomie et la confiance en soi. Chaque année, un projet pédagogique vient structurer l’ensemble de ces actions.



Lieu d’Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le LAEP est un espace convivial ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d’un adulte référent. Gratuit et sans inscription, il permet de partager un moment de jeu, de parole et de détente, dans un cadre bienveillant.

Animé par des professionnels formés à l’écoute, ce lieu encourage les échanges entre familles.



Point Info Famille

Le Point Info Famille est un lieu ressource de proximité pour accompagner et renseigner toutes les familles.

Il facilite l’accès à l’information, et peut réorienter vers d’autres interlocuteurs ou institutions spécifiques en fonction des besoins.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	RPE : Accueil des assistantes maternelles				
12h					
14h	RPE : permanence téléphonique et rendez-vous (recherche mode de garde, renseignements contrat de travail, soutien aux assistantes maternelles ...)				
17h					
14h	Point info famille	Point info famille & LAEP	Point info famille	Point info famille & LAEP	Point info famille
16h					

LA MIPEF, C'EST AUSSI...

UN PARTENAIRE HANDICAP

Lorsque l'on observe un développement inhabituel chez un enfant, il est parfois difficile de savoir vers qui se tourner. La MIPEF mobilise ses compétences et vous accompagne dans ce parcours souvent complexe, en lien avec ses partenaires spécialisés.

📅 Prochains rendez-vous :

- Cafés-rencontre chaque semaine au Point Info Famille
- 1 Handi-Rencontre prévue le samedi 15 novembre.



LES ÉCHAPPÉES VERTES

Des parents, des enfants, un bon café... en pleine nature ! L'occasion de découvrir en toute sécurité des coins accessibles du territoire avec son tout-petit, tout en partageant un moment convivial entre familles.

📅 Prochains rendez-vous :

- Le dernier vendredi de chaque mois (26/09, 31/10, 28/11)



ET SI ON PARTAGEAIT...

La MIPEF vient à votre rencontre dans les médiathèques du territoire pour proposer des temps de parole ouverts aux parents. Ces moments d'échange permettent de déposer ses questionnements, d'écouter et de se sentir moins seul dans son quotidien de parent.

📅 Prochains rendez-vous :

- 3 groupes de parole prévus dans les médiathèques entre septembre et décembre 2025 (dates à venir)

DES SOIRÉES À THÈME

Animées par des professionnels, ces soirées sont l'occasion d'aborder les sujets qui préoccupent les familles : sommeil, émotions, alimentation, gestion des écrans... Des temps riches en informations et en échanges.

📅 Prochains rendez-vous :

- 3 soirées sont prévues entre septembre et décembre 2025 (dates à venir)

Envie de rester informé et de connaître tous nos prochains rendez-vous ?

Rejoignez-nous !

Instagram : @mipef.fayence

Facebook : Mipef Fayence



Retrouvez également notre programme à la MIPEF, à la CCPF, chez France Services, dans les médiathèques et auprès de nos partenaires.

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Numéro unique : 04 94 85 62 24

Adresse mail : mipef@cc-paysdefayence.fr



© Tristan PEIRONE

Eva, Gyssie, Marie, Annabelle et Chantal, l'équipe MIPEF au complet



VERS UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET Saine : LE PAYS DE FAYENCE EN ACTION

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** est une réponse au défi de la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation. Lancé en octobre 2021 et labellisé de niveau 2 en mars 2024, le PAT du Pays de Fayence vise à **accroître l'autonomie alimentaire du territoire et favoriser une alimentation saine, diversifiée, produite localement dans le cadre d'une agriculture durable.**



LES 7 AXES D'INTERVENTION DU PAT « PAYS DE FAYENCE »

1. L'accompagnement à la mise en œuvre de la loi EGAlim au sein des cantines scolaires
2. L'éducation des enfants à une alimentation locale, de qualité et respectueuse de l'environnement
3. La réduction du gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires et des EPHAD du territoire
4. La lutte contre la précarité alimentaire
5. La reconquête et dynamisation de l'agriculture alimentaire en Pays de Fayence
6. La promotion de la santé par la nutrition
7. Une gouvernance inclusive



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI EGALIM SUR LE TERRITOIRE : DES RÉSULTATS EXEMPLAIRES POUR LES CANTINES SCOLAIRES DU PAYS DE FAYENCE

Depuis 2022, la Communauté de communes accompagne les cantines scolaires du territoire dans l'application de la loi EGAlim*, qui vise à **améliorer la qualité de l'alimentation en restauration collective tout en soutenant une agriculture durable.**

Le PAT anime un réseau réunissant les élus aux affaires scolaires, les gestionnaires de cantines et, plus récemment, les collèges de Fayence et Montauroux. Avec l'appui de l'association AGRIBIOVAR, ce groupe partage des solutions concrètes, simplifie les démarches et impulse une dynamique collective.

En deux ans, la part de produits durables dans les assiettes est passée de **20 % à 39 %**, dont **24 % bio**. Des résultats qui placent le Pays de Fayence parmi les **territoires les plus exemplaires de la région.**

Cap 2026 : atteindre l'ensemble des objectifs fixés par la loi. Le territoire est en bonne voie !

LES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM

- **50 %** de produits de qualité et durables, dont **20 % bio**
- **Lutte contre le gaspillage** alimentaire (diagnostics + actions)
- **Menus végétariens** et diversification des protéines
- **Fin des plastiques** à usage unique
- **Information des convives** sur la qualité des produits servis

**Issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi EGAlim), vise à mieux rémunérer les producteurs, améliorer la qualité de l'alimentation et favoriser l'introduction de produits bio, durables et locaux, notamment dans la restauration collective.*

MONS, AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE ALIMENTAIRE DU PAYS DE FAYENCE

Avec **56 % de produits de qualité** – dont **37 % issus de l'agriculture biologique** en 2024 – la cantine scolaire de Mons fait figure d'exemple. Elle fait partie du cercle très restreint des établissements varois à avoir atteint, en seulement deux ans, les objectifs de la loi EGAlim.

En 2024, seules **23 cantines sur 341** y sont parvenues dans le département. Mais l'équipe de Mons ne s'est pas arrêtée là. Portée par une forte dynamique de transition, elle a relevé un **défi "locavore et bas carbone"**.

L'objectif ? Concevoir un repas :

- **Chic** et savoureux
- **Local**, avec des ingrédients provenant tous d'un rayon de moins de 51 km
- **Economique**, à moins de 9,50 € par personne (tout en garantissant une juste rémunération aux producteurs)
- **Ecologique**, avec un impact carbone très réduit (moins de 600 kg CO₂e par personne et par an pour l'alimentation)

Défi brillamment relevé lors d'un repas partagé le **30 janvier 2025**.

L'équipe a proposé aux enfants, enseignants et élus du Pays de Fayence un menu complet en **5 plats**, pour **5,50 €** par personne et seulement **0,97 kg de CO₂ émis par convive**.

Tous les ingrédients provenaient de moins de 51 km. **Plus de 60 %** étaient issus du Pays de Fayence.

Détail insolite : même le sel avait été réalisé par les enfants... à partir d'eau de mer prélevée à Fréjus !



A VISIONNER : MIEUX COMPRENDRE LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE EN PAYS DE FAYENCE

Plongez dans les coulisses du Projet Alimentaire Territorial grâce à deux reportages réalisés par la Communauté de communes.

Épisode 1 : Comprendre les enjeux de la résilience alimentaire

Épisode 2 : Des solutions locales concrètes pour bien manger demain

A visionner sur notre chaîne Youtube via ce QR Code.





LES BONS GESTES POUR UNE BONNE BALADE

Le site Natura 2000 des Gorges de la Siagne est un joyau naturel, apprécié des habitants comme des visiteurs. Pour en préserver la richesse et la beauté, **une campagne de sensibilisation** est lancée cet été : des panneaux installés aux endroits les plus fréquentés rappellent les **bons réflexes à adopter en pleine nature**.

Objectif ? **Protéger ce site naturel d'exception** tout en garantissant la sécurité et le confort des visiteurs.

On y retrouve **11 gestes simples mais essentiels**, à appliquer tout au long de votre balade :



FOCUS : POURQUOI NE PAS CONSTRUIRE DE MINI-BARRAGE DANS LA RIVIÈRE ?

Cela peut sembler ludique ou inoffensif... Pourtant, construire un petit barrage a de lourdes conséquences sur l'équilibre de la rivière.

Voici pourquoi il faut l'éviter :

1. Perturbation de la vie aquatique

Chaque pierre déplacée détruit les abris naturels des larves, des insectes, ou des jeunes poissons (alevins).

2. Blocage du passage des animaux

Ces barrages forment un obstacle qui gêne la libre circulation de la faune aquatique entre l'amont et l'aval.

3. Hausse de la température de l'eau

Un courant ralenti chauffe plus vite. Or, au-delà de 21°C, la truite ne survit plus. En 2022, la Siagne atteignait déjà 19°C à hauteur de Tanneron... Moins de courant, c'est aussi moins d'oxygène : un milieu plus hostile pour tous les poissons.

4. Un fond de rivière stérile

L'eau de la Siagne est naturellement chargée en calcaire. Lorsque le courant est ralenti, le calcaire se dépose et comble les zones propices à la vie aquatique (comme les gravières où se reproduisent les poissons). Résultat : le fond devient lisse, comme du béton, et... la vie disparaît.

5. Prolifération d'organismes dangereux

L'eau stagnante et chaude favorise la prolifération de bactéries, amibes et cyanobactéries, qui peuvent déséquilibrer l'écosystème et, dans certains cas, présenter un risque pour la santé humaine ou animale. Dans des cas extrêmes, comme cela a été observé en Corse, certaines amibes pathogènes – dont l'« amibe mangeuse de cerveau » – peuvent se développer. Cette dernière est à l'origine d'une infection rare mais grave du système nerveux.



POUR QUE LA RIVIÈRE RESTE VIVANTE : ADOPTONS LES BONS GESTES !

Merci à toutes et tous pour votre vigilance et votre respect de la nature.



UN RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES EN PLEINE CROISSANCE

Le réseau des médiathèques du Pays de Fayence, bien que jeune du haut de ses 15 ans, a déjà vécu de nombreuses expériences enrichissantes. Héritier de la période Mediatem (2010-2022), il a pris son autonomie en 2022 grâce à la volonté unanime des neuf maires du territoire.

La gratuité de l'adhésion pour tous instaurée en janvier 2023, a entraîné une hausse significative des adhérents dans les **huit** médiathèques.

En 2024, un changement technique majeur a été entrepris avec la migration des bases de données et le renouvellement du logiciel professionnel et du site internet. Parallèlement, la médiathèque associative de Bagnols-en-Forêt a intégré le réseau, rendant la nouvelle infrastructure opérationnelle pour les **neuf** médiathèques dès le 1^{er} novembre. Ce changement s'est fait en toute transparence pour les usagers, sans impact sur leur abonnement ni sur leurs emprunts.

Le 27 mai 2025, **une dixième* médiathèque, celle des Estérêts-du-Lac, a rejoint le réseau**. Une convention tripartite a été signée entre l'association Loisirs et Fêtes, la commune de Montauroux et la CCPF. Cette médiathèque ouvrira au public à la fin de l'été après l'intégration de son fonds à la base de données existante.

Cette intégration est une grande satisfaction pour Yves Guillerault, coordonnateur du réseau, qui part en retraite avec le sentiment du devoir accompli. Caroline Chaigneau, en poste depuis janvier, prend désormais la relève, assurant la continuité de cette belle aventure culturelle.

**Les dix médiathèques : Bagnols-en-Forêt, Callian, Les Estérêts-du-Lac, Fayence, Mons, Montauroux, St Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Turrettes.*

Retrouvez le site du réseau sur : www.mediatheques-paysdefayence.fr

ainsi que sa page Facebook : [@mediathequespdf](https://www.facebook.com/mediathequespdf)



Médiathèque des Estérêts-du-Lac



Signature de la convention entre la médiathèque des Estérêts-du-Lac, la mairie de Montauroux et le réseau des médiathèques de la CCPF.

LA CTG : CONSTRUIRE ENSEMBLE DES SERVICES UTILES

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est un dispositif national porté par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Signée en 2023, elle vient officialiser et structurer les partenariats déjà étroits entre la CAF, les communes et la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Son objectif : **déployer et mutualiser des actions** autour de quatre axes :

1. Le développement des services Petite enfance et Enfance
2. Le bien-être et l'autonomie des jeunes
3. Le soutien à la parentalité et à la vie de famille
4. La cohésion sociale sur l'ensemble du territoire

Chaque trimestre, des **professionnels du territoire** se réunissent pour identifier les besoins locaux et proposer des actions concrètes.

Mais la CTG, c'est aussi la **participation des habitants** : deux fois par an, des **groupes de travail citoyens** sont organisés pour vous permettre de faire entendre votre voix... et de contribuer activement à des projets de territoire.

Vous avez envie de participer ?

Contactez Manon BERTHOD, chargée de coopération CTG : m.berthod@cc-paysdefayence.fr - 06 70 40 51 24



PICKLEBALL FRANCE : LE PAYS DE FAYENCE AU CŒUR D'UN PHÉNOMÈNE EN PLEIN ESSOR

Créé aux États-Unis en 1965, le pickleball est un nouveau sport de raquette dans le paysage français, mais compte plus de 14 millions de pratiquants outre-Atlantique. Ce sport est un savant mélange de badminton pour sa finesse, de tennis de table pour sa dextérité, et de tennis pour sa précision.

Créée en **février 2015** sous l'impulsion de **Pierre Obozinski**, l'association a été pionnière dans l'introduction du pickleball en France. Dès 2014, Pierre avait proposé ce sport au sein de l'Amicale Europe Pays de Fayence. En **2018**, l'association devient cofondatrice de la **Fédération Pickleball France**.

QU'EST-CE QUE LE PICKLEBALL ?

Le pickleball est un sport de raquette dynamique, il se joue sur la surface d'un terrain de badminton, à l'aide d'une balle en plastique perforée et d'une raquette rigide (sans cordage). Ludique, accessible et intergénérationnel, le pickleball séduit par sa facilité d'apprentissage, même pour des débutants complets. Moins exigeant physiquement que le tennis, il reste pourtant très stimulant, favorise de longs échanges et requiert une bonne stratégie. Accessible à tous les âges et à tous les niveaux, il est à la fois convivial et adapté au loisir comme à la compétition. Il connaît aujourd'hui une croissance rapide à travers le monde. Les parties se déroulent en simple (2 joueurs) ou en double (4 joueurs). Chaque échange débute par un service « à la cuillère », effectué sous la taille et en diagonale. Lors des échanges, la balle doit rebondir une fois de chaque côté avant d'être frappée. Dans la zone de non-volée (« cuisine »), toute volée est interdite pour garantir des échanges plus tactiques et équilibrés. On joue généralement en 11 points, avec l'obligation de mener de 2 points pour conclure la partie. Seul le joueur (ou l'équipe) au service peut marquer des points.



L'ASSOCIATION PICKLEBALL FRANCE – PAYS DE FAYENCE

Aujourd'hui, le club regroupe près de 130 membres âgés de 9 à 83 ans.

Depuis 2016, les joueurs participent régulièrement aux **compétitions européennes** :

- le **premier tournoi National** s'est déroulé à Montauroux en 2017,
- le **premier tournoi international français** a eu lieu en 2019 à Fayence, regroupant près de **150 joueurs du monde entier**,
- en juin 2025, une délégation s'est rendue à Rota, en Andalousie, pour se confronter aux meilleurs joueurs européens.

L'association œuvre activement à la diffusion du sport sur notre territoire et à grande échelle :

- par la formation de professeurs des écoles et d'EPS afin que les élèves puissent aussi le pratiquer et que ce sport puisse avoir sa place dans **les cycles pédagogiques**.
- par de nombreuses initiations sur le territoire et ses environs.

Le partenariat entre Pickleball France et la Fédération Française de Badminton constitue un levier fort pour atteindre cet objectif commun : **la reconnaissance du sport au niveau national**.



POUR EN SAVOIR PLUS

Des créneaux hebdomadaires sont proposés à tous les adhérents, tout au long de l'année (du 1^{er} septembre au 31 août), sur différents sites du territoire.

Président : DIRAND Cyril

Pour plus de renseignements ou inscription :
secretaire.pfpf@pickleballfrance.org / 06 66 84 72 97



6 SEPTEMBRE 2025 : UN LIEU, UNE JOURNÉE, DES ACTIVITÉS À PARTAGER

 **Journée des Associations
Socio-culturelles
du Pays de Fayence**

samedi 6 septembre 2025
de 10h à 17h

**GYMNASE
MONTAUROUX**
terrain de pétanque

Restauration
Buvette
Stands
Ateliers
Demos





SAMEDI 6 SEPTEMBRE | 10H À 17H

JOURNÉE DES SPORTS



**GYMNASE DU COLLÈGE
DE MONTAUROUX**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR :
WWW.CC-PAYSDEFAYENCE.FR


Pays de Fayence
Provence d'Azur

Cette année encore, associations sportives et socioculturelles se réunissent pour une journée commune placée sous le signe de la convivialité, de la découverte et du partage. Venez à la rencontre de celles et ceux qui font vivre notre territoire, **le samedi 6 septembre 2025** au gymnase du collège de Montauroux.

Sport, culture, loisirs, il y en aura pour tous les goûts !



LES BRÈVES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

ACCUEIL, CULTURE ET TOURISME

Chaque bureau d'information touristique du Pays de Fayence se trouve dans un lieu qui se visite, au cœur même des villages. Toute l'année, des expositions y sont proposées : peintures, dessins, sculptures, photographies, céramiques... Des œuvres variées, colorées et souvent surprenantes viennent animer les espaces d'accueil et refléter la richesse artistique de notre territoire.

Soutenus par les maires et l'Office de Tourisme Intercommunal, ces lieux se déploient progressivement sur l'ensemble du territoire, avec la volonté affirmée de rendre la culture accessible à tous, partout. Depuis 2023, quatre nouveaux points d'accueil sont venus renforcer ce maillage territorial : l'Espace Le Rayol, l'Oustaou dou Paï, l'Espace Édouard Goerg et la Chapelle des Pénitents Blancs.

Dans cette dynamique, les bureaux deviennent aussi de véritables espaces d'expression pour les artistes : vernissages, rencontres, visites commentées, Nuits Européennes des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête des Voisins... La culture s'invite au quotidien et au plus près de chez vous.



Ouvert du mardi au samedi pendant les vacances scolaires et le grand été (juin à septembre).
L'Oustaou dou Païs est ouvert 7/7 pendant la saison du mimosa.

UN JOUR, UNE EXPOSITION

Le Pays de Fayence se découvre au rythme des expositions ! Voici une proposition d'itinéraire culturel sur une semaine dans les bureaux d'information touristique réalisable toute l'année, même hors période de vacances :

- **Lundi** – Fayence
- **Mardi** – Bagnols-en-Forêt (Espace le Rayol) et Montauroux (Espace Manfredo Borsi)
- **Mercredi** - Tourrettes (Musée d'Art et d'Essais)
- **Jeudi** - Seillans (Maison Waldberg)
- **Vendredi** - Tanneron (Oustaou d'ou Paï)
- **Vendredi** - Callian (Espace Edouard Goerg)
- **Samedi**, Mons (Chapelle des Pénitents Blancs)

Chaque bureau accueille une à trois expositions par an, à découvrir en toute liberté.

Le programme complet est en ligne sur : www.paysdefayence.com/agenda



LES VISITES DE LA PASSION

D'avril à fin octobre, l'OTI vous propose des visites insolites à la rencontre de personnes passionnées et passionnantes. Agriculteurs, artistes, artisans ou amoureux du patrimoine... tous sont des acteurs engagés du territoire, désireux de partager leur savoir-faire et leur passion.

Ces visites, d'une durée de 45 minutes à 2 heures, se font en petit groupe, sur inscription obligatoire. Nous venons de fêter la 500^{ème} !

Programme complet à retrouver sur : www.paysdefayence.com

WEBCAM

Envie d'un bol d'air depuis chez vous ? Connectez-vous au site de l'OTI pour admirer le lac de Saint-Cassien, un lever de soleil sur Mons ou encore les planeurs et le panorama sur les villages depuis l'aérodrome.

Accès direct : <https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live/>



LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES

Créé en 2009, le label **Vignobles & Découvertes** distingue les destinations touristiques et viticoles d'excellence pour une durée de trois ans. Il valorise une offre œnotouristique de qualité, permettant aux visiteurs d'organiser leur séjour autour du vin, tout en profitant d'une gamme complète de services : hébergements de charme, gastronomie, patrimoine, activités de bien-être ou événements festifs.

Le 22 mai 2024, la destination « **Terre d'Estérel** » obtient ce label prestigieux. Elle regroupe les communes de Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël, ainsi que les **neuf communes du Pays de Fayence**. Ce sont **13 communes** au total, unies par une exceptionnelle diversité paysagère et une offre touristique cohérente.

Cette reconnaissance souligne le fort potentiel œnotouristique du territoire et ouvre la voie à une nouvelle dynamique entre domaines viticoles et acteurs du tourisme local.

Une quinzaine de domaines sont labellisés **Vignobles & Découvertes**, dont **deux en Pays de Fayence** : le Château des Selves à Seillans et La Grande Bastide à Tourrettes.

Plus d'informations sur : www.terre-esterel.fr



À DÉCOUVRIR TRÈS PROCHAINEMENT EN LIGNE :



Guide des associations sportives 2025



Guide des associations socioculturelles 2025



Actualités, infos pratiques,
démarches, documents officiels...

Rendez-vous sur www.cc-paysdefayence.fr

NOUVEAU !

Suivez la Communauté de communes du Pays de Fayence sur les réseaux sociaux :



Instagram : @comcom_paysdefayence



LinkedIn : Communauté de communes du Pays de Fayence